



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2113 - Coopération transfrontalière

Proposition de soutien à la poursuite du projet franco-allemand de l'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES) sur la protection de l'enfance

Rapport n° CP/2016/178

Service gestionnaire :

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un soutien, notamment financier, à l'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES) pour la réalisation de la deuxième phase du projet d'échanges transfrontaliers en matière de protection de l'enfance qui se déroulera sur la période 2016-2017.

1. Historique et contexte du projet franco-allemand sur la protection de l'enfance

L'ESTES¹ a organisé en juin 2013 un séminaire sur l'approche comparée France/Allemagne de la protection de l'enfance, qui a suscité un fort intérêt des agents départementaux. En effet, ce type d'échange leur permet d'identifier clairement les partenaires allemands, avec lesquels ils peuvent échanger directement sur une problématique partagée.

C'est sur cette dynamique que la première phase du projet de Protection de l'Enfance a été lancée, en 2014, par l'ESTES, avec l'appui de l'Euro-Institut et le soutien de plusieurs partenaires financiers, dont le Département du Bas-Rhin, l'Eurodistrict et l'Ortenaukreis et l'Evangelische Hochschule de Freiburg.

Au cours de cette première phase du projet, le travail du groupe d'experts a conduit à la rédaction d'un lexique franco-allemand sur la protection de l'enfance, qui a été présenté lors du séminaire « Repenser la protection de l'enfance » le 12 novembre 2015.

2. 2016-2017, la deuxième phase du projet

La deuxième phase du projet a pour objectif de poursuivre les échanges afin de finaliser les outils pratiques. Elle s'articule autour des quatre éléments suivants :

- Deux visites au sein de structures proposant des innovations sociales dans le secteur de la protection de l'enfance, une dans chaque pays ;
- L'organisation de quatre rencontres du groupe d'experts visant à finaliser le lexique établi en première phase et à rédiger un guide pratique bilingue facilitant la gestion de situations franco-allemandes de protection de l'enfance ;
- L'organisation d'une journée d'échanges sur les mineurs étrangers isolés en perspective transfrontalière en décembre 2016 ;
- L'organisation, en juin 2017, d'un évènement de clôture du projet au cours duquel seront présentés à un public professionnel les outils développés par le groupe d'experts : lexique et guide pratique.

¹ E.S.T.E.S. : Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg

Pour cette deuxième phase du projet, la Fédération Entente Franco-Allemande se joint au projet en tant que partenaire financier. Le groupe d'experts sera par ailleurs élargi au Kreis de Rastatt (permettant de compléter, côté allemand, le périmètre du projet correspondant au nord du Bas-Rhin).

3. Le CD67 sollicité : participation aux groupes d'experts et soutien financier

Le budget prévisionnel pour cette deuxième phase est établi à 40 636 €. Les principales dépenses sont dédiées à l'organisation des rencontres/manifestations et la production des comptes rendus – 66 %, l'interprétariat et l'animation bilingue – 20 %, les frais matériels (déplacements, restauration, hébergement, publication) – 14 %.

Comme pour la première phase du projet, le Département est sollicité pour s'impliquer à plusieurs niveaux :

- La participation de ses agents dans le groupe d'experts franco-allemand. Le service Protection de l'enfance ainsi que l'UTAMS Nord ont déjà affirmé leur intérêt pour la poursuite de ce projet. Ils seront représentés par quatre agents identifiés au vu de leur compétence linguistique et de leur intérêt pour le travail social en Allemagne,
- La mobilisation de 6 jours de travail de l'Euro-Institut, sur les 8 jours auxquels le Département a droit en tant que membre et financeur de cette institution,
- La mise à disposition de la salle de séance pour l'évènement de clôture,
- L'octroi d'une subvention de 2 000 €.

Au total, l'implication du Département représenterait 5 854 €, soit 14 % du budget du projet.

La présente proposition d'intervention du Département se fonde sur l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'action internationale de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

La Commission Attractivité, Développement Départemental et Relations Institutionnelles réunie le 24 mars dernier, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'ESTES, pour le soutien à cette deuxième phase du projet franco-allemand sur la protection de l'enfance.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
19569	65-6574-041	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, conformément au tableau annexé, d'attribuer une

subvention de 2 000 € à l'ESTES pour la mise en œuvre de la deuxième phase du projet franco-allemand sur la protection de l'enfance.

La totalité de la subvention sera versée en 2016 de façon forfaitaire, par dérogation au règlement financier, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY